

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

SECRETARE : F. HAYE

OBJET : Budget primitif 2017 : Approbation du budget primitif 2017

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu le débat d'orientations budgétaires pour 2017 intervenu lors de la séance du conseil municipal du 2 mars 2017,

Vu le projet de budget primitif, établi par Monsieur le Maire pour l'exercice 2017,

Vu les états annexes au budget primitif, établis conformément à l'instruction comptable M14,

Après en avoir délibéré:

ARTICLE 1 : ARRÊTE le budget primitif de l'exercice 2017, voté par chapitre, tant en recettes qu'en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	216 453 420 €	235 075 547 €
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>18 976 159 €</i>	<i>354 032 €</i>
TOTAL	235 429 579 €	235 429 579 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	59 024 575 €	40 402 448 €
<i>Opérations d'ordre</i>	881 632 €	19 503 759 €
TOTAL	59 906 207 €	59 906 207 €
TOTAL DU BUDGET	295 335 786 €	295 335 786 €

ARTICLE 2 : APPROUVE les états annexes au budget primitif de l'année 2017, notamment l'état IV B 1.7 établissant une liste de bénéficiaires de subventions, versées dans le cadre du vote du budget, ainsi que pour chacun d'eux l'objet et le montant de la subvention, conformément à l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 12 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293240-DE-1-1

Date AR : 10/04/17

Date publication : 10/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Budget primitif 2017 : Approbation du Plan Pluriannuel d'Investissements 2017-2023

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires pour 2017 tenu lors de la séance du conseil municipal du 2 mars 2017,

Vu le budget primitif 2017,

Vu le projet de plan pluriannuel d'investissements pour la période 2017-2023,

Considérant que cette planification des investissements communaux n'est pas un cadre rigide, mais un instrument dynamique d'une gestion prospective qui doit chaque année être adaptée,

Après en avoir délibéré:

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2017-2023, annexé à la présente délibération, intégrant :

- la tranche 2017 tant en dépenses qu'en recettes
- le programme de petits aménagements et de préservation du patrimoine

ARTICLE 2 : DIT que les crédits inscrits au plan pluriannuel d'investissements pour l'année 2017 sont inscrits au budget primitif de l'année 2017, en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 12 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293241-DE-1-1

Date AR : 10/04/17

Date publication : 10/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Budget primitif 2017 : Renouvellement de la garantie annuelle à l'Agence France Locale pour 2017

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération du conseil municipal n°1-2 en date du 3 décembre 2016 ayant confié au maire la compétence en matière d'emprunts en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° B-3 en date du 18 septembre 2014 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la ville de Saint-Denis,

Vu l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 11 décembre 2014 par la ville de Saint-Denis,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la ville de Saint-Denis, afin que la ville de Saint-Denis puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE PREMIER : APPROUVE la garantie d'emprunt à première demande pour l'année 2017 de la ville de Saint-Denis, octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2017 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Saint-Denis est autorisée à souscrire pendant l'année 2017 ;
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la ville de Saint-Denis pendant l'année 2017 auprès de l'Agence France augmentée de 45 jours ;
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la garantie est appelée, la ville de Saint-Denis s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de garanties octroyées par la ville de Saint-Denis au titre de l'année 2017 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2017 ;
- le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 2 : AUTORISE le maire de la ville de Saint-Denis, pendant l'année 2017, à signer le ou les engagements de garantie pris par la ville de Saint-Denis, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe.

ARTICLE 3 : AUTORISE le maire de la ville de Saint-Denis à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293243-DE-1-1

Date AR : 10/04/17

Date publication : 10/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Budget primitif 2017 : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 à L.2312-4 ;

Vu la réglementation applicable en matière de subventions, participations et concours,

Vu le budget primitif 2017,

Considérant la nécessité de verser une subvention d'équilibre au centre communal d'action sociale,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE PREMIER : APPROUVE l'attribution au centre communal d'action sociale de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.128.331 euros (quatre millions cent vingt-huit mille trois cent trente-et-un euros) pour l'année 2017.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal à l'article 657362.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293244-DE-1-1

Date AR : 10/04/17

Date publication : 10/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

SECRETARE : F. HAYE

OBJET : Budget primitif 2017 : Versement d'une avance de trésorerie à la Caisse des Écoles

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Considérant la nécessité de verser une avance de trésorerie à la caisse des écoles pour assurer le fonctionnement du programme de réussite éducative dans l'attente du versement de la subvention de l'État ;

Considérant que la caisse des écoles reversera cette avance à la commune dès perception de la subvention de l'État ;

Après en avoir délibéré :

ARTICLE PREMIER : AUTORISE le versement d'une avance de trésorerie à concurrence de 200.000 euros (deux cent mille euros) à la caisse des écoles.

ARTICLE 2 : DIT que cette avance sera remboursée par la caisse des écoles à la ville dès perception de la subvention de l'État et en tout état de cause avant le 31 décembre 2017.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293246-DE-1-1

Date AR : 10/04/17

Date publication : 10/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Budget primitif 2017 : Mise à jour du tableau des postes - créations, suppressions, transformations.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 mars 2017

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions de postes suivantes :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Attaché	A	+3,5	
	Rédacteur	B		-1
	Adjoint administratif	C	+2	-3,5
Animation	Animateur	B	+3	
	Adjoint d'animation	C	+8	
Culture	Conservateur	A		-1
Médico-sociale	Infirmière	A	+0,5	
	ATSEM	C	+7	-2,5
Sécurité	Garde de l'environnement	C	+2	
Technique	Technicien	B	+2	
	Agent de maîtrise	C	+2	
	Adjoint technique	C	+11	-4

Article 2 : Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux transformations de postes (tableaux en annexe).

Article 3 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget 2017 sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 12 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien

DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie
ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293233-DE-1-1

Date AR : 10/04/17

Date publication : 10/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Kader CHIBANE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Vote des taux des taxes directes locales pour 2017

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636B sexies et 1639A,

Vu la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer les taux des impôts communaux à percevoir en 2017,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : FIXE les taux d'imposition aux taxes directes locales pour l'année 2017 de la manière suivante :

Taxe d'habitation	21,48 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28,31 %

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à la majorité :

Pour : 38

Contre : 12 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293097-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Communiquer à Saint-Denis au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association « Communiquer à Saint-Denis »,

Considérant que dans le cadre de sa politique de développement de l'information locale, la commune de Saint-Denis confie à l'association « Communiquer à Saint-Denis » la charge de réaliser un hebdomadaire d'informations locales « Le Journal de Saint-Denis », ainsi que des numéros spéciaux en fonction d'évènements spécifiques.

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention de partenariat entre l'association « Communiquer à Saint-Denis » et la Commune de Saint-Denis approuvée par délibération n° A/5/43 du 9 avril 2015,

Vu la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable par la commune des locaux sis au 59 rue de la République au bénéfice de l'association « Communiquer à Saint-Denis » approuvée par délibération n° A/5/43 du 9 avril 2015,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Communiquer à Saint-Denis un acompte de 260.000 € (deux cent soixante mille euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de 780 000€ (Sept cent quatre-vingt mille euros) à l'association « Communiquer à Saint-Denis » au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 41

Contre : 9 (Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 2 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Philippe CARO)

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293227-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LA COMMUNAUTE INAVOUABLE au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat 2016 – 2017 – 2018, conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **LA COMMUNAUTE INAVOUABLE** approuvée par délibération n°B-28 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2016,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LA COMMUNAUTE INAVOUABLE**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **500 €** (Cinq cents euros) à l'association **LA COMMUNAUTE INAVOUABLE** au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293082-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention triennale de partenariat entre la commune et l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE pour la période 2017-2019, et attribution d'une subvention à l'association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'**association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** approuvée par délibération n° A 5-37- du Conseil municipal en date du 9 avril 2015,

Vu la demande de soutien formulée par l'**association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE**,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention triennale de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** au titre des années 2017 – 2018 et 2019,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu la convention triennale de partenariat pour la période 2017-2019 ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention triennale de partenariat ci-annexée à conclure entre l'association **LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de **7 500 €** (Sept-mille-cinq-cents euros) à l'**association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293079-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention triennale de partenariat entre la commune et l'association ADADA (Association des Artistes Dionysiens Associés) pour la période 2017-2019, et attribution d'une subvention à l'association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **ADADA (Association des Artistes Dionysiens Associés)**,

Vu la convention de partenariat triennale approuvée par délibération N°B-31 du 18 septembre 2014, entre la commune, l'association **ADADA**, pour les années 2015 – 2016 et 2017,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention triennale de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association **ADADA** au titre des années 2017 – 2018 et 2019,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention triennale de partenariat pour les années 2017, 2018 et 2019 ci-annexée à conclure entre l'association **ADADA** et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement de 8 500 € (huit mille cinq cents euros) à l'association **ADADA** au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293078-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention triennale de partenariat entre la commune et l'association CAFE CULTUREL pour la période 2017-2019, et attribution d'une subvention à l'association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **CAFE CULTUREL,**

Vu la convention de partenariat triennale approuvée par délibération N°A-4.19 du 19 décembre 2013, entre la commune, l'association **CAFE CULTUREL**, pour les années 2014 – 2015 et 2016,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention triennale de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association **CAFE CULTUREL** au titre des années 2017 – 2018 et 2019,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention triennale de partenariat pour les années 2017, 2018 et 2019 ci-annexée à conclure entre l'association **CAFE CULTUREL** et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € (douze mille euros) à l'association **CAFE CULTUREL** au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293077-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Cinéma l'Ecran au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention triennale et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'**association CINEMA L'ECRAN** au titre des années 2017 – 2018 et 2019, approuvée par délibération n°B-25 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'**association CINEMA L'ECRAN**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'**association CINEMA L'ECRAN** un acompte de 311.330 € (trois cent onze mille trois cent trente euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **622 661 €** (Six cent vingt-deux mille six cent soixante et un euros) à l'**association CINEMA L'ECRAN**, au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293185-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention annuelle de financement et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et **l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS** pour l'année 2017, approuvée par délibération n°B-24 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par **l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à **l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS** un acompte de 242.433 € (deux cent quarante-deux mille quatre cent trente-trois euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **484 866 €** (Quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-six euros) à **l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS**, au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293186-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE JOLIE MÔME au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **COMPAGNIE JOLIE MÔME** pour la période 2015-2018, approuvée par délibération n°B-1-24 du Conseil municipal en date du 25 juin 2015,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par la **COMPAGNIE JOLIE MOME**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **750 €** (Sept-cent-cinquante euros) à l'association **COMPAGNIE JOLIE MÔME** au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293081-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à la SARL THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS
- CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention annuelle de financement et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et **le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL** pour l'année 2017, approuvée par délibération n°B-27 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par **le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL**,

Considérant que le théâtre joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant au **THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL** un acompte de 450.344 € (quatre cent cinquante mille trois cent quarante-quatre euros) sur la subvention communale de fonctionnement à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement de **900 689 €** (Neuf cent mille six cent quatre-vingt-neuf euros) au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis – Centre Dramatique National, au titre de l'année 2017.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention d'équipement de **20 000 €** (Vingt mille euros) au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis – Centre Dramatique National, au titre de l'année 2017.

Article 3 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293187-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la commune et l'association MOTS & REGARDS, et attribution d'une subvention à l'association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association **MOTS & REGARDS au titre de l'année 2017**,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'association **MOTS & REGARDS** et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 260 €** (Deux mille deux cent soixante euros) à l'association **MOTS & REGARDS** au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293080-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Coopérance et attribution d'une subvention à l'association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Coopérence de proposer la préfiguration d'un centre social coopératif sur le territoire de Saint Denis,

Considérant la volonté de la municipalité d'encourager les espaces coopératifs et le pouvoir d'agir des habitants et qu'il est nécessaire d'interroger d'autres formes que celles des centres sociaux municipaux en privilégiant l'économie sociale et solidaire et les formes de gouvernance coopératives,

Considérant la volonté de la municipalité d'expérimenter la création d'un centre social coopératif sur le territoire de Saint Denis,

Considérant que le projet de l'association Coopérence rencontre les objectifs de la commune, et qu'un partenariat sur ce projet a débuté dès 2014, au travers de conventions successives entre la commune de Saint-Denis et ladite association, la convention en vigueur approuvée par délibération n°A-1 du Conseil municipal en date du 14 avril 2016 arrivant à échéance à la fin du mois de mars 2017,

Vu l'intérêt des résultats du partenariat au regard des objectifs qui étaient fixés,

Considérant dans ces conditions qu'il convient de poursuivre ce partenariat et de renouveler la convention entre la commune et l'association Coopérence,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'association Coopérence et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 000€ (deux mille euros) à l'association Coopérence au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293232-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention au Syndicat des Commerçants des Marchés de Saint-Denis au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu les projets du Syndicat des Commerçants des Marchés de Saint-Denis qui organise des actions d'animation et de dynamisation des marchés de la Ville,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et le Syndicat des Commerçants des Marchés de Saint-Denis approuvée par délibération n°B-17 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Considérant que les actions d'animation et de dynamisation des marchés de Saint-Denis prévues par le Syndicat des Commerçants des marchés de Saint-Denis répondent à un intérêt local,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant au Syndicat des Commerçants des Marchés de Saint-Denis un acompte de 20.400 € sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de 70 000 € (soixante-dix mille euros) au Syndicat des Commerçants des Marchés de Saint-Denis au titre de l'année 2017.

Article 2nd : Prend note que cette somme pourra être révisée au vu du montant des droits de place effectivement constaté au compte administratif 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293180-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Les enfants du jeu au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Les enfants du jeu, considéré comme des missions d'intérêt général et correspondant à des thèmes prioritaires dans la politique de la Ville et la politique sociale municipale,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Les enfants du jeu approuvée par délibération n° A-4.31 du Conseil municipal en date du 31 mars 2016,

Considérant que l'association a pour vocation de promouvoir le jeu en tant qu'activité fondatrice de l'individu favorisant l'épanouissement affectif, intellectuel et social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 30.000 € (trente mille euros) à l'association Les enfants du jeu au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293178-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention et attribution d'une subvention à l'association Jardin Picou au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

Vu l'ouverture d'une crèche par l'association « Jardin Picou » en janvier 2014, accueillant 16 enfants dans le quartier de la Porte de Paris (2 impasse Picou),

Considérant que l'ouverture de cette crèche associative vise à améliorer et diversifier l'offre d'accueil en direction du tout-petit sur la commune,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention entre l'association « Jardin Picou » et la Commune de Saint-Denis, pour le fonctionnement de la crèche au titre de l'année 2017,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre l'association « Jardin Picou » et la Commune de Saint-Denis, au titre de l'année 2017.

Article 2 : Est approuvé le soutien de la Commune de Saint-Denis pour le fonctionnement de la crèche à gestion associative, accueillant 16 enfants, dans le quartier de la Porte de Paris (2 impasse Picou).

Article 3 : Est approuvé le versement d'une subvention de 75 900 € (soixante-quinze mille neuf cents euros) au titre de l'année 2017.

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293231-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention et attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cirque du vent au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

Vu l'ouverture en 2008 d'une crèche à gestion parentale par l'association « Le Cirque du vent », dans le quartier de la Porte de Paris (place Parmentier – 4, rue Génin),

Considérant que l'ouverture de cette crèche est venue améliorer et diversifier l'offre d'accueil en direction des jeunes enfants sur la commune,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention entre l'association « Le Cirque du vent » et la Commune de Saint-Denis, pour le fonctionnement de la crèche parentale au titre de l'année 2017,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat à conclure entre l'association « Le Cirque du vent » et la Commune de Saint-Denis, au titre de l'année 2017.

Article 2 : Est approuvé le soutien de la Commune de Saint-Denis pour le fonctionnement de la crèche à gestion parentale, dans le quartier de la Porte de Paris (Place Parmentier – 4, rue Génin).

Article 3 : Est approuvé le versement d'une subvention par la ville de 94 180 € (quatre-vingt quatorze mille cent quatre-vingts euros) au titre de l'année 2017.

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293230-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Parti Poétique et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les projets de l'association Parti Poétique qui mène depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation innovantes sur la biodiversité à travers un vecteur emblématique « l'abeille » et du concept de « pollinisation urbaine » et son souhait de développer ses activités sur le territoire de Saint-Denis autour de la thématique nature, culture et nourriture au travers de deux projets emblématiques : Le projet Co – Académie de Cuisine et de cultures urbaine et le projet de reprise de l'exploitation maraichère en partenariat avec les Fermes de Gally.

Considérant que les projets de l'association Parti Poétique visant à développer ses activités sur le territoire de Saint-Denis autour de la protection de la biodiversité, la sensibilisation à l'environnement et à sa protection.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et l'association Parti Poétique approuvée par délibération n°B-5.7du Conseil municipal en date du 27 juin 2013 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'association Parti poétique et la commune de Saint-Denis pour 2017.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 10 000 € (Dix mille euros) à l'association PARTI POETIQUE au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293228-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Comité Marche 98 au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de commémoration de la date du 23 mai et les actions de sensibilisation du public autour de la mémoire de cette date et de l'histoire coloniale portés par l'association,

Vu la convention de partenariat conclue pour trois années entre la commune de Saint-Denis et l'association Comité Marche 98 approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2016,

Considérant que la Ville a créé en 2008 une délégation à la mémoire et que, depuis, elle s'est notamment attachée à travailler sur la question de la mémoire coloniale, dans le but de partager ces mémoires et de faire émerger des valeurs communes,

Considérant que l'association Comité Marche 98 œuvre précisément à la sensibilisation du public sur ces questions mémorielles et les mémoires des descendants des victimes de l'esclavage,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 2000 € (deux mille euros) à l'association Comité Marche 98 au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293098-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Gidimaxa Jikké et attribution d'une subvention à l'association pour ses projets au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par l'association Gidimaxa Jikké,

Vu le projet de l'association Gidimaxa Jikké qui consiste à fournir :

- aux groupements de femmes des communes de Djélébou, Karakoro et Sahel au Mali, un soutien indispensable au développement de leurs cultures maraîchères, des activités de teinturerie et de savonnerie,
- aux centres de santé un nouveau véhicule pour effectuer l'acheminement des médicaments.

Vu les crédits prévus au budget du service des Relations internationales,

Considérant que ce projet s'inscrit dans les accords de coopération décentralisée signés en 1996, 2003 et 2010 avec les communes de Djélébou, Karakoro et Sahel au Mali

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales, opératrices de projets de développement dans leur pays d'origine,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention conclue entre l'association Gidimaxa Jikké et la Commune de Saint-Denis,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention à conclure entre l'association Gidimaxa Jikké et la commune de Saint-Denis pour concrétiser le projet de création d'activités économiques spécifiques aux femmes du Gidimaxa (savonnerie, teinturerie et jardins maraîchers) et soutenir l'acheminement des médicaments vers les centre de santé de trois communes du Mali.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de huit mille cinq cents euros (8 500 €) à l'association Gidimaxa Jikké au titre de l'année 2017.

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293099-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Comité d'Actions sociales et culturelles (CASC) de la ville de Saint-Denis au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les projets de l'association Comité d'actions sociales et culturelles de la ville de Saint-Denis (CASC), et particulièrement ceux liés au développement des activités pour les enfants des agents, ainsi que le renforcement de l'offre aux adhérents dans les domaines des vacances, de la culture et des pratiques sportives,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Comité d'actions sociales et culturelles de la ville de Saint-Denis approuvée par délibération n°1-20 du Conseil municipal en date du 22 septembre 2005,

Considérant que le Comité d'actions sociales et culturelles de la ville de Saint-Denis est reconnu d'intérêt local pour le personnel actif et retraité de la ville

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant au Comité d'actions sociales et culturelles de la ville de Saint-Denis un acompte de 397 284 € (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 797. 109 € (sept-cent-quatre-vingt-dix-sept-mille-cent-neuf euros) à l'association Comité d'actions sociales et culturelles de la ville de Saint-Denis (CASC) au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293106-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Communautaire Santé et Bien Etre (ACSBE) et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Communautaire Santé et Bien Etre,

Considérant que par la gestion du centre de santé communautaire associatif, La Place Santé, implanté dans le quartier Franc-Moisin et par l'articulation et le renforcement des acteurs de santé du territoire (pôle santé, capitalisation, réflexions, évaluations, formation), l'association participe à l'intérêt local,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et l'association Communautaire Santé et Bien Etre approuvée par délibération n°A-4.26) du Conseil municipal en date du 31 MARS 2016 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'Association Communautaire Santé et Bien Etre et la commune de Saint-Denis pour l'année 2017 dans le cadre du partenariat avec la ville de Saint-Denis,

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt-mille euros) à l'Association Communautaire Santé et Bien Etre (ACSBE) au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293039-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Maison de la Santé et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Maison de la Santé

Considérant que par ses activités la Maison de la Santé implantée sur le territoire de Saint-Denis contribue à :

- offrir des espaces de réflexion et d'information pour les acteurs locaux de la santé,
- favoriser la médiation entre les acteurs,
- communiquer sur les ressources locales en santé,
- développer le diagnostic local en santé,
- développer un laboratoire en santé,

l'Association Maison de la Santé participe à l'intérêt local,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et l'association Maison de la Santé approuvée par délibération n °A-4.27) du Conseil municipal en date du 31 MARS 2016 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'Association Maison de la Santé et la commune de Saint-Denis pour l'année 2017 dans le cadre de son partenariat,

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 39 000 € (trente-neuf mille euros) à l'Association Maison de la Santé au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293041-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°3 et attribution d'une subvention à l'association Avant-Garde de Saint-Denis au titre l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association l'Avant Garde de Saint-Denis

Considérant que l'association l'Avant Garde Saint Denis, comptant près de 1.000 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique des sports de combat, du volley-ball et de la gymnastique.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Avant Garde Saint Denis un acompte de 75.000 € (soixante-quinze mille euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 147.000 € (cent quarante sept mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Avant Garde Saint Denis pour l'année 2017.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 20.000 € (vingt mille euros) à l'association Avant Garde Saint Denis, au titre de l'année 2017.

Article 4 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293126-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Cercle d'Escrime de Saint-Denis au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Cercle d'Escrime de Saint-Denis,

Considérant que l'association Cercle d'Escrime de Saint-Denis, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de l'escrime.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 5.800 € (cinq mille huit cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Cercle d'Escrime de Saint-Denis pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293127-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Club 93 au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Club 93

Considérant que l'association Club 93, comptant près de 310 adhérents, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique des arts martiaux.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Club 93 un acompte de 8.300 € (huit mille trois cents euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 8.300 € (huit mille trois cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Club 93 pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293128-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Club Vélocepedique Dionysien au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et le Club Vélocepedique Dionysien

Considérant que le Club Vélocipédique Dionysien, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par le club, notamment autour de la pratique du vélo.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Club Vélocipédique Dionysien un acompte de 15.500 € (quinze mille cinq cents euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 15.500 € (quinze mille cinq cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Club Vélocipédique Dionysien pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293130-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°3 et attribution d'une subvention à l'association Cosmos Saint-Denis Football Club au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Cosmos Saint-Denis Football Club

Considérant que l'association Cosmos Saint-Denis Football Club, comptant près de 450 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Cosmos Saint-Denis Football Club un acompte de 15.000 € (quinze mille euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 29.400 € (vingt-neuf mille quatre cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Cosmos Saint Denis pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293129-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Etoile Sportive Dionysienne au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la demande de soutien formulée par l'association Etoile Sportive Dionysienne,

Vu les crédits prévus au budget,

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Etoile Sportive Dionysienne,

Considérant que l'association Etoile Sportive Dionysienne, comptant près de 238 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour des pratiques de la natation et de l'aquagym,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives.

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 900 € (neuf cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Etoile Sportive Dionysienne pour l'année 2017

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293131-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Judo Club Franc-Moisin Saint-Denis au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis

Considérant que l'association Judo Club Franc Moisin Saint-Denis, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du judo.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 3.900 € (trois mille neuf cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Judo Club Franc Moisin Saint Denis pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293132-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Judo Sporting Club Saint-Denis au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Judo Sporting Club Saint-Denis

Considérant que l'association Judo Sporting Club Saint-Denis, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du judo.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 1.400 € (mille quatre cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Judo Sporting Club Saint Denis pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293133-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°3 et attribution d'une subvention à l'association le Barca de Saint-Denis au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Le Barca de Saint-Denis,

Considérant que l'association Le Barca de Saint-Denis présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du futsal (foot en salle),

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives.

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 1.200 € (mille deux cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Le Barca de Saint-Denis pour l'année 2017,

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293135-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association La Dionysienne au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association La Dionysienne

Considérant que l'association La Dionysienne, comptant près de 170 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du hand-ball et du trampoline.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association La Dionysienne un acompte de 27.500 € (vingt-sept mille cinq cents euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 63.700 € (soixante trois mille sept cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association La Dionysienne pour l'année 2017, répartie comme suit :

- 53.700 € (cinquante trois mille sept cents euros) de subvention annuelle de fonctionnement à l'association,
- 10.000 € (dix mille euros) de subvention au titre des pratiques «émérites» de la section handball.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293134-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Muay Thai Lumpini au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Muay Thai Lumpini

Considérant que l'association Muay Thaï Lumpini, comptant près de 150 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de la boxe thaïlandaise.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Muay Thaï Lumpini un acompte de 7.500 € (sept mille cinq cents euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 14.700 € (quatorze mille sept cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Muay Thaï Lumpini pour l'année 2017

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293136-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Nautic Club de Marville au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Nautic Club de Marville

Considérant que l'association Nautic Club de Marville, comptant près de 140 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour des pratiques de la natation.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 3.000 € (trois mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Nautic Club de Marville pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293137-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Office des Sports au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Office des Sports

Considérant que l'association Office des Sports, présente un intérêt local important, par son rôle dans l'organisation de la pratique sportive en milieu associatif,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 10.000 € (dix mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Office des Sports pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293138-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°3 et attribution d'une subvention à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad,

Considérant que l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad, comptant près de 146 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football féminin,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad un acompte de 10.000 € (dix mille euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 19.600 € (dix-neuf mille six cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293139-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association Ring Hanzaz Dionysien au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Ring Hanzaz Dionysien

Considérant que l'association Ring Hanzaz Dionysien, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de la boxe anglaise,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 900 € (neuf cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Ring Hanzaz Dionysien pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293142-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°3 et attribution d'une subvention à l'association Saint-Denis Emotion au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Emotion

Considérant que l'association Saint-Denis Emotion, comptant près de 240 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de l'athlétisme.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Saint-Denis Emotion un acompte de 40.000 € (quarante mille euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 98.400 € (quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Saint-Denis Emotion pour l'année 2017, répartie comme suit :

- 78.400 € (soixante-dix-huit mille quatre cents euros) de subvention annuelle de fonctionnement,
- 20.000 € (vingt mille euros) de subvention au titre des pratiques «émérites» suite à l'accession à la division N1.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293143-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°3 et attribution d'une subvention à l'association Saint-Denis Union Sports au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Union Sports

Considérant que l'association Saint-Denis Union Sports, comptant près de 4.690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique multi disciplines sportives.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° B-2 du 2 février 2017 accordant à l'association Saint-Denis Union Sports un acompte de 368.500 € (trois cent soixante-huit mille cinq cents euros) sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2017,

Vu la convention précisant que l'association Saint-Denis Union Sports est éligible à une aide au titre des pratiques « émérites » de 22.000 € pour sa section Tennis de Table qui évolue en championnat d'Europe et de 135.000 € pour sa section Rugby qui évolue en fédérale 2.

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention globale de 879.260 € (huit cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2017, répartie comme suit :

- 722.260 € (sept cent vingt-deux mille deux cent soixante euros) de subvention annuelle de fonctionnement à l'association,
- 22.000 € (vingt-deux mille euros) de subvention au titre des pratiques «émérites» de la section Tennis de Table qui évolue en championnat d'Europe,
- 135.000 € (cent trente cinq mille euros) de subvention au titre des pratiques «émérites» de la section Rugby qui évolue en fédérale 2.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293144-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'un avenant financier n°2 et attribution d'une subvention à l'association US Gazelec au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association US Gazelec

Considérant que l'association US Gazelec, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du tir à l'arc.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 600 € (six cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association US Gazelec pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 51

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293145-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à la Commission administrative de la Bourse du Travail au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention conclue entre la commune de Saint-Denis et la Commission administrative de la Bourse du travail approuvée par délibération n° N° B-11.32 du Conseil municipal en date du 23 juin 2016,

Considérant que la commission administrative joue un rôle majeur dans la défense du monde du travail, de la citoyenneté et de la cohésion sociale, au service des salariés, des forces vives et des habitants de Saint-Denis,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 127 000 € (cent vingt-sept mille euros) à l'association la Commission administrative de la Bourse du travail au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293087-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ADIL au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « ADIL » approuvée par délibération N° B-8 du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014,

Considérant que dans le cadre des activités développées par la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Denis, un certain nombre d'associations prestataires assurent des permanences d'information et de conseils juridiques gratuits en direction de la population,

Considérant que l'association « ADIL » s'engage à effectuer en 2017, des permanences au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Denis,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 13 200 € (treize mille deux cents euros) à l'association « Agence Départementale d'Information sur le Logement » (ADIL) au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293033-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association CARPA au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « CARPA » (caisse autonome de règlements pécuniaires des avocats) approuvée par délibération N° B-7 du Conseil municipal en date du 2 mars 2017,

Considérant que dans le cadre des activités développées par la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Denis, un certain nombre d'associations prestataires assurent des permanences d'information et de conseils juridiques gratuits en direction de la population,

Considérant que l'association « CARPA » s'engage à effectuer en 2017, des permanences au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Denis,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 8 000 € (huit mille euros) à l'association « CARPA » (caisse autonome de règlements pécuniaires des avocats) au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293034-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LEO LAGRANGE au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « Léo LAGRANGE » approuvée par délibération N° B-8 du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014,

Considérant que dans le cadre des activités développées par la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Denis, un certain nombre d'associations prestataires assurent des permanences d'information et de conseils juridiques gratuits en direction de la population,

Considérant que l'association « Léo LAGRANGE » s'engage à effectuer en 2017, des permanences au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Denis,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 7 920 € (sept mille neuf cent vingt euros) à l'association « Léo LAGRANGE » au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293035-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention triennale de partenariat entre la commune et l'association PARTENAIRE POUR LA VILLE 93 (PPV93) pour la période 2017-2019, et attribution d'une subvention à l'association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « PARTENAIRE POUR LA VILLE 93 » approuvée par délibération N° A-4.5 du Conseil municipal en date du 31 mars 2016,

Considérant le soutien de la Commune de Saint-Denis à l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE 93 » pour intervenir sur le territoire dionysien dans une démarche de médiation sur l'espace public pour la tranquillité et le maintien du lien social aux services des habitants et des usagers,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE 93 » approuvée par délibération N° A-3.9 en date du 28 mars 2013 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE 93 » et la commune de Saint-Denis pour une période de 3 ans.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 108 900 € (cent huit mille neuf cents euros) à l'association « PARTENAIRES POUR LA VILLE 93 » (PPV 93) au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 51

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293037-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SOS VICTIMES 93 au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association « SOS VICTIMES 93 » approuvée par délibération N° B-8 du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014,

Considérant que dans le cadre des activités développées par la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Denis, un certain nombre d'associations prestataires assurent des permanences d'information et de conseils juridiques gratuits en direction de la population,

Considérant que l'association « SOS VICTIMES 93 » s'engage à effectuer en 2017, une permanence quotidienne au sein du Bureau d'Aide Aux Victimes au Commissariat central de Saint-Denis, du lundi au vendredi, ainsi que des permanences au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Saint-Denis,

Considérant que le partenariat est contractualisé par une convention pluriannuelle avec la ville,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement à l'association « SOS VICTIMES » au titre de l'année 2017 d'une subvention de 33 250 € (trente-trois mille deux cent cinquante euros), répartie comme suit :

- 16 000 € (seize mille euros) pour le soutien de l'activité de l'association au sein de la Maison de la Justice et du Droit
- 17 250 € (dix-sept mille deux cent cinquante euros) pour le soutien de l'activité de l'association au sein du Commissariat central de Saint-Denis.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293036-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE AKTUEL FORCE au titre de son projet pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par la **Compagnie AKTUEL FORCE** pour son projet d'ateliers chorégraphiques citoyens,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 000 €** (Mille euros) à la **Compagnie AKTUEL FORCE** au titre de son projet d'ateliers chorégraphiques citoyens pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293076-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Déchets d'arts au titre ses projets "Le transfo" et "Street Mamies" pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les deux projets de l'association Déchets d'arts pour sensibiliser à la prévention, à la réduction, au recyclage et au réemploi des déchets en créant un lieu ouvert à tous sur le quartier Plaine dédié au recyclage créatif et permettant une collecte en apport volontaire des habitants et le projet Street Mamies pour des ateliers encadrés par une artiste pour former à différentes techniques artistiques en lien avec le recyclage,

Considérant que les actions de créations artistiques menées par Déchets d'arts contribuent à sensibiliser à la prévention, à la réduction, au recyclage et au réemploi des déchets,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 2500 € (deux mille cinq cents euros) à l'association Déchets d'arts au titre de ses projets « Le transfo » et « Street Mamies » pour l'année 2017, répartie comme suit :

- Subvention pour le projet « Le transfo » : 1 500 € (mille cinq cents euros) ;
- Subvention pour le projet « Street Mamies » : 1 000 € (mille euros).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame

Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293229-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Optima au titre de son projet "médiation à l'école" pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association OPTIMA, inscrit dans le cadre du programme national porté par le réseau France Médiation, visant à la mise en place du dispositif « Médiation à l'école » se traduisant par l'intervention à temps plein d'un médiateur implanté sur un territoire défini,

Considérant que l'association OPTIMA bénéficie de la mise à disposition de conventions Adulte-Relais lui permettant d'être la structure porteuse du poste d'Adulte-Relais,

Considérant que les faits de violence récurrents aux abords et à l'intérieur de l'établissement Henri Barbusse doivent faire l'objet d'une attention particulière et pérenne caractérisée entre-autre par la présence d'un médiateur dédié et la mise en place d'une coordination pour la gestion de ces violences et un soutien en direction des élèves et du personnel éducatif,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter son soutien au financement du poste d'Adulte-Relais pour le projet « Médiation à l'école » pour l'année 2017,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 6000€ (six mille euros) à l'association OPTIMA au titre du projet « Médiation à l'école » pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293120-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association La Palpe au titre de son projet ' Développements du projet de résidence artistique au Kazakhstan de l'artiste dionysien Lamyne M. ' pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association La Palpe de développer une résidence artistique au Kazakhstan de l'artiste dionysien Lamyne M., durant laquelle l'artiste participera notamment à la Nuit des Idées, organisée à l'institut Sorbonne-Kazakhstan, en collaboration avec l'ambassade de France au Kazakhstan,

Considérant que le soutien par l'association La Palpe du travail de l'artiste dionysien Lamyne M. permet la valorisation de la diversité culturelle et ethnique du Kazakhstan et de la ville de Saint-Denis et de particulièrement valoriser l'image de la Ville à l'étranger,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 2000€ (deux mille euros) à l'association La Palpe au titre du projet « Développements du projet de résidence artistique au Kazakhstan de l'artiste dionysien Lamyne M. » pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293100-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention au Lycée Suger de Saint-Denis au titre de son projet pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les établissements scolaires,

Vu le projet d'échange impliquant des élèves du lycée Suger de Saint-Denis avec l'Instituto de Nicola de Sesto San Giovanni, en mars

Considérant l'accord de jumelage entre les villes de Saint-Denis et Sesto San Giovanni signé en 1962,

Considérant l'objet de cet échange scolaire de faire revivre le jumelage entre les villes de Saint-Denis et de Sesto San Giovanni en s'appuyant sur l'étude de thématiques communes aux deux villes,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux échanges internationaux et aux projets éducatifs,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de 2500€ (deux mille cinq cents euros) au lycée Suger, sis 6 rue Le Roy des Barres à Saint-Denis, au titre du projet d'échange scolaire avec l'Instituto de Nicola de Sesto San Giovanni pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293103-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Touiza Solidarité au titre de son projet ' Des rues et des rêves : projet inter-culturel franco-algérien autour des arts de la rue ' pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Touiza Solidarité, « Des rues et des rêves : projet inter-culturel franco-algérien autour des arts de la rue », consistant à accompagner deux collectifs d'habitants, dionysien et algérien, afin de travailler, lors d'une résidence commune sur le territoire, à une représentation qui se déroulera lors du festival de Saint-Denis,

Considérant la volonté de la commune de donner à voir les fruits de ce travail lors du Festival de Saint-Denis,

Considérant la volonté municipale de nouer des liens d'amitié avec le peuple algérien et notamment la Grande Kabylie,

Considérant que ce projet participe pleinement de la politique internationale de la ville qui a conclu en 1997 un accord de coopération décentralisée avec la ville de Larbâa Nath Irathen,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 2000 € (deux mille euros) à l'association Touiza Solidarité au titre de son projet « Des rues et des rêves : projet inter-culturel franco-algérien autour des arts de la rue » pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293102-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Le Relais de la Semaine au titre de son projet ' Accueil de jeunes algériens en France ' pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet socio-éducatif de l'association « Le Relais de la semaine » consistant à accueillir des jeunes algériens originaires de la commune de Larbâa Nath Irathen afin de leur proposer des actions éducatives, culturelles et de loisirs en présence de jeunes dionysiens et de développer les échanges, l'interconnaissance et la citoyenneté internationale des jeunes des deux communes,

Considérant que ce projet participe pleinement de la politique internationale de la ville, puisqu'un accord de coopération décentralisée lie depuis 1997 Saint-Denis et Larbâa Nath Irathen, comportant notamment un axe jeunesse,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 3500€ (trois mille cinq cents euros) à l'association Le Relais de la Semaine au titre du projet « Accueil de jeunes algériens » pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 52

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293101-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,
Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline
ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima
LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Remises de dette dans le cadre de la politique de recouvrement des recettes liées aux activités municipales.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 du 1^{er} janvier 2006,

Vu le Budget communal de l'exercice 2017,

Vu la délibération B-4 du 16 octobre 2014 approuvant les dispositions de gestion et de recouvrement des recettes liées aux activités municipales,

Considérant que cette délibération prévoit la présentation au Conseil Municipal de remises de dettes si elles s'avèrent irrécouvrables, de façon à éviter les procédures inutiles et enrayer les montants impayés par les familles,

Considérant que les dettes listées en annexe s'avèrent irrécouvrables du fait des difficultés importantes rencontrées par les familles concernées,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Sont accordées des remises de dette pour un montant total de 1 533,08 €, selon le tableau annexé, correspondant à des produits irrécouvrables.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de cette délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1292957-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Appel d'offres ouvert : Accord cadre multi attributaire pour les travaux d'installation de bâtiments modulaires (préfabriqués)

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 42-I-a) de l'Ordonnance et des articles 66,67 et 68 et des articles 78 à 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un accord-cadre multi attributaires pour la location et l'achat de bâtiments préfabriqués sans montant minimum ni maximum sur procédure d'appel d'offres ;

Délibère

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la conclusion d'un accord cadre relatif à la location et l'achat de bâtiments préfabriqués sur procédure d'appel d'offres ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord-cadre est de un an reconductible 3 fois ;

Article 4 : L'estimation du montant des marchés subséquents qui seront passés sur le fondement de cet accord-cadre sans minimum ni maximum est de 5 000 000€HT sur toute la période (4ans) ;

Article 5 : le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et les marchés subséquents ;

Article 6 : En cas d'Appel d'offres infructueux, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature de la ou des procédures consécutives ;

Article 7 : les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 46

Abstention : 2 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame

Adeline ASSOGBA)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293177-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 11 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur
Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba
HENNI-GHLABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur
Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame
Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel
AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur
Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Appel d'offres ouvert - Prestations d'écrivain public et d'interprétariat

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 42-I-a) de l'Ordonnance et des articles 66,67 et 68 et des articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un accord-cadre à bons de commande pour des prestations d'interprétariat et d'écrivain public sans montant minimum ni maximum sur procédure d'appel d'offres ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la conclusion d'un accord cadre relatif à des prestations d'interprétariat et d'écrivain public sur procédure d'appel d'offres ouvert ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord-cadre est de un an reconductible 3 fois ;

Article 4 : Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum estimé à 300 000€TTC sur toute la période (4ans) ;

Article 5 : le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et les marchés subséquents

Article 6 : En cas d'Appel d'offres infructueux, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature de la ou des procédures consécutives ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293156-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Procédure Adaptée n°4 - Convention de mandat pour l'agrément et amélioration de l'accessibilité de l'immeuble communal situé 15 rue Catulienne à Saint-Autorisation de la SPL Plaine commune développement à signer les marchés de travaux prévus à l'été 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 42 2 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu la délibération n° B-12 en date du 25 juin 2015 approuvant la convention de mandat entre la SPL Plaine Commune Développement et la ville de Saint-Denis relative aux travaux d'aménagement du bâtiment 15 rue Catullienne;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser la SPL Plaine Commune à signer le marché des travaux de SSI, électricité, second-œuvre sur cette opération de mandat ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Le représentant de la SPL Plaine Commune développement est autorisé à signer des marchés de travaux pour un montant estimé à 842 000 € H.T. au nom et pour le compte de la ville de Saint-Denis ;

Article 2 : La durée des marchés court à compter de leur notification, jusqu'à la garantie de parfait achèvement ;

Article 3 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293192-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Travaux de réfection du ravalement du groupe scolaire Diderot
• Autorisation à donner au Maire pour signer et déposer une demande d'autorisation de travaux et déclaration préalable.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu les articles L 421-1 et R 421-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Commune de Saint-Denis doit procéder au ravalement du Groupe Scolaire Diderot,

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable pour ledit ravalement,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer tous les documents relatifs à la déclaration préalable pour le ravalement du Groupe Scolaire Diderot, sis 8/12 allée Saint Just à Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293107-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Travaux de réfection du ravalement du groupe scolaire Félix Faure
• Autorisation à donner au Maire pour signer et déposer une déclaration préalable.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu les articles L 421-1 et R 421-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Commune de Saint-Denis doit procéder au ravalement du Groupe Scolaire Félix Faure,

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable pour le ravalement,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer tous les documents relatifs à la déclaration préalable pour le ravalement du Groupe Scolaire Félix Faure, sis 3/5 boulevard Félix Faure à Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293108-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Extension à la Cuisine Centrale pour la mise en place d'un lave cagettes.
- demande de permis de construire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 et 2122-21,

Vu les articles L 421-1 et suivants et R 421-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Commune de Saint-Denis souhaite réaliser une extension du bâtiment de la cuisine centrale pour permettre l'installation d'une zone de lavage équipée d'un nouveau lave-cagettes sur le territoire de Saint-Denis et d'Epina y sur Seine, le bâtiment étant sur les deux communes.

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à déposer et à signer tous les documents relatifs au permis de construire pour l'extension du bâtiment de la cuisine centrale, cadastré section BG n° 71 sur le territoire d'Epina y sur Seine et AE n° 10 et 49 sur le territoire de Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1292864-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Comité d'établissement du Centre Départemental de Prévention des Troubles Visuels et Auditifs chez l'Enfant "Simone Delthil"

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-29, L 2121-33 ;

Vu le décret n° 78-612 modifié par le décret n° 89-519 du 25 juillet 1989 relatif aux établissements publics communaux, intercommunaux, départementaux et interdépartementaux énumérées à l'article 19 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ;

Vu la délibération A-6.29 du 17 avril 2014, désignant les représentants du conseil municipal de Saint-Denis au sein du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Prévention des Troubles Visuels et Auditifs chez l'Enfant « Simone DELTHIL » ;

Vu la démission de Didier PAILLARD, Maire, en date du 25 novembre 2016 ;

Vu l'élection du Maire et de ses Adjointes en date du 3 décembre 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Prévention des Troubles Visuels et Auditifs chez l'Enfant "Simone DELTHIL" ;

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Est désignée, conformément aux articles sus-visés du Code Général des Collectivités Territoriales pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Prévention des Troubles Visuels et Auditifs chez l'Enfant "Simone DELTHIL" :

- Raphaële SERREAU

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293121-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du collège De Geyter

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29, L 2121-33,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, modifiée et complétée par

la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985,

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement est entré en vigueur en novembre 2015,

Vu les délibérations du 19 février 2015 et 23 juin 2016 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des lycées et collèges,

Vu la délibération B-34 du 02 février 2017 relative à la représentation du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration des collèges,

Considérant qu'il y a lieu de modifier ladite représentation,

DELIBERE :

Article 1 : Est désignée, conformément aux articles sus visés du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sonia PIGNOT pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège DE GEYTER.

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération B-34 en date du 02 février 2017 demeurent valables et inchangées.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293122-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre Plaine Commune - Réseau des Médiathèques de Saint-Denis et la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse et Plaine Commune pour le réseau des médiathèques pour la mise en place de projets communs autour des actions musicales de ces établissements,

Considérant la nécessité de passer une convention entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, pour déterminer les modalités et conditions du partenariat susvisé,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article unique :

Est approuvée et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour la mise en place de projets communs entre le Conservatoire de musique et de danse communal et le réseau des médiathèques du territoire autour d'actions musicales de ces établissements.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293225-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Renouvellement du Pass touristique à Saint-Denis : Approbation d'une convention entre la Ville de Saint-Denis, le Centre des Monuments Nationaux, l'Office de Tourisme Plaine Commune Grand Paris, Cultural et l'association Franciade.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant que le Centre des Monuments Nationaux, la Société Cultural (pour le Stade de France), le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, l'Office de Tourisme Plaine Commune Grand Paris et l'association Franciade ont décidé de renouveler leur association pour la mise en place d'une dynamique commerciale autour des entrées dans les différents lieux culturels ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre le Centre des Monuments Nationaux, la Société Cultural (Cité du Cinéma), l'Office de Tourisme Plaine Commune Grand Paris, l'association Franciade et la Commune de Saint-Denis ;

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat à conclure le Centre des Monuments Nationaux, la Société Cultural (Cité du Cinéma), l'Office de Tourisme Plaine Commune Grand Paris, l'association Franciade et la Commune de Saint-Denis.

Article 2 : Les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293223-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre l'association Villes des Musiques du Monde, l'association El Mawsili et la Ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse, l'association Villes des Musiques du Monde et l'association El Mawsili, pour la mise en place d'une résidence de l'association El Mawsili au sein du conservatoire de Saint-Denis,

Considérant la nécessité de passer une convention entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse, l'association Villes des Musiques du Monde représentée par Kamel DAFRI et l'association El Mawsili, représentée par Aziz DJEMAÏ pour déterminer les modalités et conditions du partenariat susvisé,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE

Article unique: Est approuvée et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse, l'association Villes des Musiques du Monde et l'association El Mawsili.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293221-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Fête des tulipes : Samedi 15 et dimanche 16 avril 2017
Approbation d'une convention de mécénat avec la Société BENTIN.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation les 15 et 16 avril 2017 de la 29^{ème} Fête des Tulipes par la Ville de Saint-Denis,

Vu l'intérêt de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société BENTIN a proposé à la Ville, à hauteur de **2 500 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société BENTIN**,

Vu le projet de convention de mécénat ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société BENTIN**.

Article 2 :

La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293199-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Fête des tulipes : Samedi 15 et dimanche 16 avril 2017
Approbation d'une convention de mécénat avec la Société SMDA.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation les 15 et 16 avril 2017 de la 29^{ème} Fête des Tulipes par la Ville de Saint-Denis,

Vu l'intérêt de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société SMDA a proposé à la Ville, à hauteur de **700 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société SMDA**,

Vu le projet de convention de mécénat ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société SMDA**.

Article 2 :

La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293200-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : F. HAYE

OBJET : Fête des tulipes : Samedi 15 et dimanche 16 avril 2017
Approbation d'une convention de mécénat avec la Société DESIGN PARCS.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation les 15 et 16 avril 2017 de la 29^{ème} Fête des Tulipes par la Ville de Saint-Denis,

Vu l'intérêt de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société DESIGN PARCS a proposé à la Ville, à hauteur de **600 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société DESIGN PARCS**,

Vu le projet de convention de mécénat ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société DESIGN PARCS**.

Article 2 :

La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293201-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : F. HAYE

OBJET : Fête des tulipes : Samedi 15 et dimanche 16 avril 2017
Approbation d'une convention de mécénat avec la Société DUBRAC.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation les 15 et 16 avril 2017 de la 29^{ème} Fête des Tulipes par la Ville de Saint-Denis,

Vu l'intérêt de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien matériel et financier que la Société DUBRAC a proposé à la Ville, à hauteur de 4 modules de chantier et **1 100 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société DUBRAC**,

Vu le projet de convention de mécénat ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société DUBRAC**.

Article 2 :

La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293202-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Fête des tulipes : Samedi 15 et dimanche 16 avril 2017
Approbation d'une convention de mécénat avec la Société ENGIE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation les 15 et 16 avril 2017 de la 29^{ème} Fête des Tulipes par la Ville de Saint-Denis,

Vu l'intérêt de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que **la Société ENGIE ENERGIE SERVICES** a proposé à la Ville, à hauteur de **15 000 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société ENGIE ENERGIE SERVICES**,

Vu le projet de convention de mécénat ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société ENGIE ENERGIE SERVICES**.

Article 2 :

La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293203-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Fête des tulipes : Samedi 15 et dimanche 16 avril 2017
Approbation d'une convention de mécénat avec la Société ESPACE DECO.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation les 15 et 16 avril 2017 de la 29^{ème} Fête des Tulipes par la Ville de Saint-Denis,

Vu l'intérêt de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société ESPACE DECO a proposé à la Ville, à hauteur de **850 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société ESPACE DECO**,

Vu le projet de convention de mécénat ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société ESPACE DECO**.

Article 2 :

La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293204-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : F. HAYE

OBJET : Fête des tulipes : Samedi 15 et dimanche 16 avril 2017
Approbation d'une convention de partenariat avec la Société PRUNEVIEILLE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu l'organisation les 15 et 16 avril 2017 de la 29^{ème} Fête des Tulipes par la Ville de Saint-Denis,

Vu l'intérêt de rechercher des partenaires pour soutenir cet événement,

Vu le soutien matériel que **la Société PRUNEVIEILLE** a proposé à la Ville,

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et **la Société PRUNEVIEILLE**,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article unique :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et **la Société PRUNEVIEILLE**.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293205-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 2 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 12 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY,
Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception
DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame
Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel
AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur
Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Culture Hors-les-murs sur le quartier Floréal Allende Mutuelle : signature d'une convention de partenariat multipartite

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que dans le cadre des échanges sur le diagnostic social réalisé pour le projet de quartier Floréal Mutuelle Allende, la réalisation d'un projet de « culture hors les murs » est apparu utile à la réappropriation de l'espace public par les habitants, au développement du lien social, et à l'accès à la culture pour tous,

Considérant que la programmation de ce projet nécessite la mise en œuvre d'un partenariat entre la commune, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, et les bailleurs sociaux, Osica, Logirep, Plaine Commune Habitat, dont les modalités doivent être précisées dans le cadre d'une convention de partenariat,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Approuve la convention à conclure entre la commune de Saint-Denis, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, et les bailleurs sociaux Osica, Logirep, Plaine Commune Habitat pour la mise en œuvre du projet « Culture hors les murs 2017 », qui fixe les modalités du partenariat entre les parties signataires en vue de la mise en œuvre d'une programmation de spectacles et d'animations culturelles au sein du quartier Floréal Mutuelle Allende pour l'année 2017.

Article 2 : Autorise le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : Les recettes et les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293152-CC-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 2 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 12 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY,
Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception
DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame
Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel
AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur
Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : *F. HAYE*

OBJET : Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL)

LE CONSEIL,

Vu le décret n°83-367 du 2 mai 1983, relatif à l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs non logés,

Considérant que le Conseil Municipal doit émettre un avis favorable quant au montant de l'indemnité applicable pour l'année civile à l'ensemble des ayants droits exerçant dans les écoles publiques de la Commune.

Vu le courrier du Préfet de la Seine Saint-Denis, en date du 20 janvier 2017, proposant 234 euros comme montant de l'indemnité à partir du 1^{er} octobre 2016.

A ce jour, pour Saint Denis, cette mesure s'applique uniquement à un agent soit un coût total de 702 euros pour l'année 2017.

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Emet un avis favorable au montant de 234 euros comme indemnité de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés à partir du 1^{er} octobre 2016.

A ce jour, pour Saint Denis cette mesure s'applique uniquement à un agent, soit un coût total de 702 euros pour l'année 2017.

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293176-DE-1-1

Date AR : 05/04/17

Date publication : 05/04/17

Le jeudi 30 mars 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 24/03/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 12 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY,
Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception
DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame
Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel
AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame
Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame
Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE*

ABSENTS : *Monsieur Kamal EL MAHOUTI*

SECRETAIRE : *F. HAYE*

OBJET : Création d'une mission d'information et d'évaluation relative au fonctionnement du Centre Technique Municipal.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-22-1 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6-5 du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération du 22 mai 2014,

Considérant qu'au regard des événements survenus au Centre Technique Municipal le 17 novembre 2016, conduisant à l'arrestation en flagrant délit par les Douanes d'un agent du service des fêtes du Centre Technique Municipal (CTM), une enquête administrative a été diligentée à la demande du Maire, entre le 20 novembre et le 20 décembre 2016,

Considérant que le rapport d'enquête administrative remis le 10 janvier dernier met en lumière un certain nombre de dysfonctionnements.

Considérant qu'au regard de ce rapport, un certain nombre de mesures ont été préconisées et présentées le 27 février 2017 aux élus du conseil municipal,

Vu le courrier du groupe « l'ambition à Gauche pour Saint-Denis » reçu en mairie le 22 février demandant au Maire la constitution d'une mission d'information et d'évaluation, relative à la situation du CTM,

Considérant que le seuil de 1/6^{ème} des conseillers municipaux requis ayant été atteint, il est proposé de créer une commission d'information et d'évaluation,

Considérant que cette commission doit être constituée en respectant le principe de la représentation proportionnelle du conseil municipal.

Considérant qu'il est proposé de créer une mission d'information de 9 membres qui élira en son sein son président, chargé du pilotage de la mission.

Considérant que quatre listes ont été déposées :

1 liste FGD –PSG – REVE

- 1-E. BELIN
- 2 B. GODEFROY
- 3- V.HUET
- 4-D. PROULT
- 5-M.RIBAY
- 6-M.CAROLY
- 7-F.LARONDE
- 8-B.GEYRES
- 9-J.PAVILLA

1 liste GROUPE SOCIALISTE

- 1-A.DELACROIX
- 2-M.LELIEVRE
- 3-H.BORIE
- 4-D.PROULT
- 5-R.BERRAI
- 6-A.RASCOUSSIER
- 7-M.SOURON
- 8A.ALBOT
- 9K.AOUDJEHANE

1 liste EELV

- 1-K. CHIBANE
- 2-E-ZEMOURI
- 3-Z-BOUGHILAS
- 4-C.RANGUIN

1 liste Philippe CARO

- 1-P.CARO

Considérant qu'il a été procédé à un vote à bulletin secret,

Considérant que les opérations de vote ont donné le résultat suivant :

Résultat des opérations de vote:

54 votants
0 blancs et nuls
54 suffrages exprimés

La commission d'évaluation est composée de **9 membres. Quotient = Suffrages exprimés/9, soit 54/9= 6**

Liste FDG/PSG/REVE : 36 voix
Liste PS / 12 VOIX
Liste EELV : 4 voix
Liste P. CARO : 2 voix

Soit un total de 54 voix.

RESULTATS :

1^{er} calcul :

Liste FDG = $36/6 = 6$ postes

Pour le 7^{ème} poste :

FDG/PSG/REVE : $36-(6 \times 6)=0$
PS : $12-(0 \times 6)=12$
EELV : $4-(0 \times 6)=4$
P. CARO : $2-(0 \times 6)=2$
Au plus fort reste, **le 7^{ème} poste est attribué à la liste PS**

Pour le 8^{ème} poste :

FDG/PSG/REVE : $36-(6 \times 6)=0$
PS : $12-(1 \times 6)=6$
EELV : $4-(0 \times 6)=4$
P. CARO : $2-(0 \times 6)=2$

Au plus fort reste, **le 8^{ème} poste est attribué à la liste PS.**

Pour le 9^{ème} poste :

FDG/PSG/REVE : $36-(6 \times 6)=0$
PS : $12-(2 \times 6)=0$
EELV : $4-(0 \times 6)=4$
P. CARO : $2-(0 \times 6)=2$

Au plus fort reste, **le 9^{ème} poste est attribué à la liste EELV.**

Considérant que sont donc ainsi élus **E. BELIN , B.GODEFROY, V. HUET, D. PROULT, M. RIBAY, M. CAROLY, A. DELACROIX, M. LELIEVRE, K. CHIBANE**

DELIBERE

Article 1 : est constituée dans le respect des règles de la proportionnelle au plus fort reste, une commission d'information et d'évaluation de 9 membres, relative au fonctionnement du centre technique municipal, selon la composition ci-après définie :

- **E. BELIN,**
- **B. GODEFROY**
- **V. HUET**
- **D. PROULT**
- **M. RIBAY**
- **M. CAROLY**
- **A. DELACOIX**
- **M. LELIEVRE**
- **K. CHIBANE**

Article 2 : précise:

- que conformément au règlement intérieur du conseil municipal, Au cours de sa première réunion, la commission désigne son président, chargé du pilotage de l'étude.
- Qu'à la demande du Président de la commission, toute personne qualifiée pourra être entendue,

Article 3 : La commission devra remettre un rapport aux membres du conseil municipal dans un délai de deux mois suivant la fin de la mission. Celui-ci sera inscrit au conseil municipal suivant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

ID Télétransmission : 093-219300662-20170330-lmc1293125-DE-1-1
Date AR : 14/04/17
Date publication : 14/04/17